



Là où la défense n'a plus la parole

SOMMAIRE

Edito	3
Notre organisation	4
Présentation	4
Historique	5
Les femmes et les hommes d'ASF France	6
Nos partenaires	7
Covid-19 : nos missions continuent !	8
Nos projets	9
Cambodge	
MAJC Mobilisation des acteurs et accès à la	
justice pour les Cambodgiennes	9
Grèce	
Samos Legal Centre	11
Nigéria	
ProCAT Lutte contre la torture	13
SAFE Renforcement des capacités des acteurs	
nationaux et plaidoyer pour mettre fin aux	
violations graves des droits de l'Homme	15
Formation pour les avocats sur les cas de peine	
de mort	17
Mali	
JUGE Justice pour les survivantes des violences	
basées sur le genre	19
ProFOTO Promotion des droits fondamentaux	
des détenus et application des instruments	
juridiques de prévention de la torture	21
Cameroun	
RECAJUD Renforcement des capacités de la	
société civile camerounaise pour l'accès à la	
justice des personnes en détention	22
Les événements marquants	24
Bilan financier	26
Ils nous soutiennent	30
Nous soutenir	31

ÉDITO

Chères amies, chers amis,

Nous sommes très heureux de vous présenter le rapport de nos activités pour l'année 2020.

Cette année aura été marquée par un contexte économique et social particulièrement difficile et aura été celle de l'adaptation pour Avocats Sans Frontières France.

Malgré une crise sanitaire globale sans précédent, nous avons continué à défendre les droits des plus vulnérables, partout dans le monde où cela s'avère utile et nécessaire. Les défis auxquels nous avons dû faire face ont conforté notre ambition d'être encore plus solidaires et proactifs face aux enjeux mondiaux actuels, en développant notamment de nouveaux axes de travail et d'action, par exemple sur les problématiques liées au droit environnemental ou à la responsabilité sociale des entreprises.

Vous le verrez dans ce rapport, nous avons su nous adapter afin de maintenir nos projets d'accès au droit et à une justice équitable au Cambodge, en Grèce et au Nigéria, tout en en mettant en œuvre de nouveaux, au Cameroun et au Mali. Cette année encore, les droits des femmes, des personnes privées de liberté et des demandeurs d'asile furent au cœur de nos actions. Des actions qui n'auraient pu être maintenues ou voir le jour sans l'engagement constant de nos bénévoles, avocats et juristes, appuyés par notre équipe de salariés en France et à l'étranger. Ils nous ont permis de maintenir notre expertise technique et de renforcer la capacité d'agir et l'autonomie des acteurs locaux de la défense et de la promotion des droits humains, au service du droit à un procès équitable et à la dignité humaine. Leur énergie et leurs compétences sont l'âme de notre association.

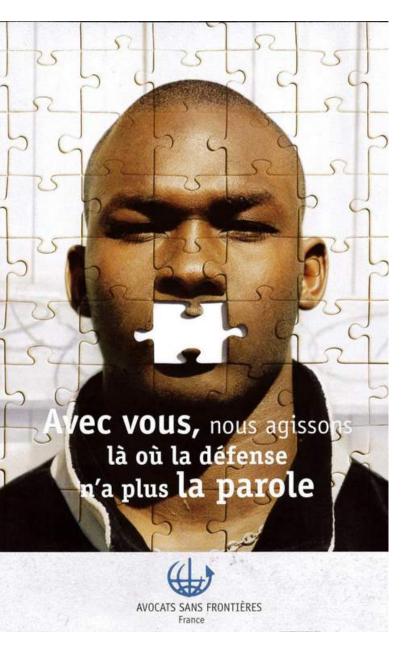
Parce qu'ensemble, nous sommes plus forts pour agir "là où la défense n'a plus la parole", à toutes et tous un grand merci. Merci aux Barreaux, soutiens fidèles et historiques d'ASF France. Que ce soit à travers des subventions ou les opérations CDAD, la profession, qui n'a pas été épargnée par cette pandémie et ses conséquences, s'est une fois de plus mobilisée à nos côtés. Merci à toutes celles et ceux, bénévoles et professionnels, qui nous accompagnent dans notre travail. Enfin, nos sincères remerciements à nos partenaires financiers, publics et privés, dont la confiance renouvelée, gage de notre indépendance, nous a permis de persévérer avec efficacité dans la mission de justice et de liberté qui est la nôtre.



Vincent Fillola Co-Président



Julien Pourquié Kessas Co-Président



Créée en 1998, Avocats Sans Frontières France (ASF France) est une association de solidarité internationale à but non lucratif régie par la loi 1901 qui contribue à faire respecter les droits fondamentaux. Notre travail est guidé par 3 valeurs fondamentales qui se retrouvent au cœur de nos actions : Justice, Solidarité, Liberté.

NOTRE MISSION

AGIR AU NOM DE LA JUSTICE ET DE LA LIBERTÉ

Nous favorisons l'accès au droit et à une justice équitable pour les personnes vulnérables éloignées de celle-ci, détenues arbitrairement ou torturées. Nous défendons également les avocats et les défenseurs des droits humains menacés en raison de leur engagement ou de leur profession.

CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT

Nous intervenons partout dans le monde, dès lors qu'il est nécessaire de **soutenir l'État de droit**, l'institution judicaire ou le droit à un procès équitable. Nous avons toujours vocation à **renforcer les acteurs locaux** de la justice et du droit, en répondant à leurs besoins et en agissant à leurs côtés.

NOTRE STRATÉGIE D'ACTION

ASF France assure bénévolement la défense de toute personne dont les droits fondamentaux sont menacés et privée d'une défense libre et indépendante. Nous intervenons également lorsqu'un avocat subit des pressions liées à sa profession : menaces, incarcérations, assassinats. Au-delà de son statut d'avocat, c'est le citoyen qui est privé de défense et donc de justice.

ASF France a pour vocation de **promouvoir l'accès au droit**, c'est pourquoi nous participons à la mise en place de systèmes d'aide juridique et judiciaire. Dans cette perspective, nous œuvrons afin d'apporter aux personnes les plus vulnérables la protection du droit là où elle

n'existe pas : mise à disposition de services juridiques (consultations itinérantes ou sédentaires), renforcement de systèmes judiciaires, sensibilisation de la population et des acteurs judiciaires...

Enfin, ASF France s'engage à renforcer la capacité d'agir et l'autonomie des acteurs locaux de la justice ainsi que de la défense et promotion des droits humains. Pour cela, nous leur apportons une formation initiale et continue adaptée à leurs besoins et à leurs difficultés particulières.

1998 - 2020 : 22 ANS D'ACTION POUR L'ACCÈS AU DROIT

1998

Création d'ASF France par Me François Cantier. Plusieurs avocats, futurs membres d'ASF France, participent au projet fondateur du mouvement Avocats Sans Frontières, « Justice pour tous au Rwanda », permettant la tenue de procès équitables avec l'acquittement de centaines d'innocents et l'assistance à des milliers de victimes.

1999

Projet de système d'aide judiciaire au Kosovo : défense des personnes poursuivies pour crimes contre l'Humanité ou crimes de guerre, et formation des avocats, juges et procureurs aux nouveaux instruments juridiques internationaux.



2004

Début de l'intervention au Nigéria : lutte contre la peine de mort et pour l'éradication de la torture dans les lieux de détention. En 2020, ASF France élargira son intervention aux problématiques des exécutions extrajudiciaires et des détentions arbitraires.

2006

Projets d'accès au droit au Cambodge: installation d'avocats sur tout le territoire cambodgien, formation du personnel judiciaire, accès des citoyens à la justice et défense des victimes des Khmers rouges devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC).



2008

Début de la collaboration avec ASF Mali pour la défense de personnes injustement détenues, assortie de formations des acteurs de la chaîne pénale sur les outils internationaux de protection des droits humains.

2014

Projet de lutte contre l'homophobie au Cameroun, permettant de sensibiliser et de former les médias, les autorités religieuses et les acteurs de la chaîne pénale à la protection des droits des personnes LGBTI, tout en assurant la défense de ces dernières devant les juridictions nationales.

2015

Défense des droits des migrants à Calais. En 2019, ASF France installe le Samos Legal Centre en Grèce, afin de garantir les droits fondamentaux des demandeurs d'asile.

2016

Deux nouveaux projets : au Tchad, pour la défense de femmes et de mineurs incarcérés et victimes de mauvais traitements; en Côte d'Ivoire pour le soutien aux défenseurs des droits humains, harcelés ou menacés en raison de leur engagement.



2018

Démarrage de deux projets dédiés aux droits des femmes et aux violences basées sur le genre, d'abord dans la province de Battambang au Cambodge, puis en 2019 au Mali.

2020

ASF France est à nouveau présente au Cameroun et au Mali, afin de promouvoir les droits fondamentaux des personnes privées de liberté et de favoriser leur accès à la justice.

LES FEMMES ET LES HOMMES D'ASF FRANCE

Pour la définition et la mise en œuvre de ses missions, ASF France s'appuie sur un conseil d'administration de 15 personnes, représenté par un bureau, et une équipe pluridisciplinaire d'une vingtaine de salariés au siège et sur le terrain. Une centaine de membres se réunissent une fois par an en assemblée générale parmi lesquels une cinquantaine de bénévoles apportent leurs savoir-faire et leur temps au service d'une justice sans frontières.

LE BUREAU



VINCENT FILLOLA Co-Président



JULIEN POURQUIE-KESSAS Co-Président



MATTHIEU BAGARD Secrétaire général



CLAUDINE PAGE Trésorière



PAULINE TUBIANA Trésorière adjointe

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(depuis novembre 2020)

JULIEN BAREGUWERA, Avocat au Barreau de Toulouse

FRANCOISE BASTIEN-RABNER. Magistrate

FERDINAND DJAMMEN NZEPA, Avocat au Barreau de Toulouse

JULIE FÉVRIER, Avocate au Barreau de Paris

PIERRE GOUZENNE. Magistrat

THÉRÈSE LEPRÊTRE, Avocate au Barreau de Paris

INGRID METTON, Avocate au Barreau de Paris

IVAN PANEFF, Avocat au Barreau de Paris

ISABELLE SHOENACKER ROSSI, Avocate au Barreau du Tarn et

Garonne

FABIENNE TRUSSES, Avocate au Barreau de Tarbes

L'ÉQUIPE SIÈGE

ANNE LUTUN

Directrice générale

ELENA MAGONI

Chargée de développement

ALEXANDRE CROIZIERS DE LACVIVIER

Gestionnaire financier

CHLOÉ LARCHER

Chargée de communication

LUCIE TEIXEIRA

Chargée de projets

ALICIA CABERO

Remplacée en août 2020 par :

CHRISTOPHE VINCENT

Chargé(e) de projets

ORIANE ETCHETTO

JEANNE DILESEIGRES

Assistantes de direction

CÉLIA PONGUE

RÉANNE MAAFRI

Assistantes de communication

SILVIA LAZZARINI

CLÉLIA LE NEINDRE

Assistantes de coordination

LES ÉQUIPES TERRAIN

CAMBODGE

SAVYUTH KY

Cheffe de projet MAJC -

Représentante Pays

NITH NITEYANA PANG VUTHY

Avocats

CAMEROUN

AUBIN NZALI

Chef de projet RECAJUD HERVÉ KEUBENG

Administrateur financier et logistique

GRÈCE

BEATRICE CHIOCCOLI

Remplacée en juin 2020 par :

MARIE GRENE

Cheffe de Projet SAMOS -

Représentante Pays

ALEXIS GALAND Assistante

technique et juridique

ALEXANDRA BATSILA

DIMITRA SERAFEIMIDI

DIMITRA DOKANARI

Avocates

NIGÉRIA

ANGELA UWANDU UZOMA-**IWUCHUKWU**

Cheffe de Projet SAFE et

ProCAT - Représentante Pays

EDUGIE AMIHERE

Responsable du suivi des cas

ProCAT

DAMIAN DAGA

Chargé de communication

VALENTINE LAZARUS

Administrateur financier et logistique

MALI

Chef de projet PROFOTO

KOLA TOGO

Chef de projet JUGE

FOUSSEYNI MAIGA

OUSMANE SIDIBE

Administrateur financier et logistique

ENFIN UN GRAND MERCI À NOS BÉNÉVOLES POUR LEUR ENGAGEMENT

Constance ASCIONE LE DRÉAU, Matthieu BAGARD, Julien BAREGUWERA, Françoise BASTIEN-RABNER, Manon BARNEL, Murielle BAUGNIET, Sarah BEBAWY, BECHIEAU, Tanneguy de BELLESCIZE, Romain BONY-CISTERNES, Louise De BRISSON, Odile Mathilde BOUDOU, Alice CHATTÉ, Léa CROS, Marie Laetitia DERRE, Jeanne DILESEIGRES, Hélène DIRIBARNE, Marion DUMONTET, Isabelle DURAND, Marianne FARES, Ana FERNANDEZ-MONTES, Clémence FLAUX, Beatrice FLEURIS, Jean-Pierre **GISSIER** Gaëlle GIRARDON, GETTI. Danaé

GOUZENNE, Joëlle NA. Geneviève ICHAR NA. Thérèse Joëlle GRANDCLEMENT, Yesmine Sahrina KELOUILI, ICHARD, Sabrina hérèse LEPRÈTRE, HACHANA, Mathalie LEBLANC, Thérèse LEPRÉTRE, Catherine MABILLE, Christine MARTINEAU, Carole MENARD, Ingrid METTON, Robin MORA, Henri NAYRAL DE PUYBUSQUE, Jean-Claude NICOD, Sophia NIZARD, Marcelle Denise OMBOMO, Ivan PANEFF, Gaëlle PASQUIER-DE-SOLAN, Manon PLESSE, Romane PLUCHET, Marie REGALDO, François ROGER, Noélie ROUCHY, Hannah TIEFENGRABER, Appa VIDAL Amélia VILLAGEON. Anne VIDAL, Amélie VILLAGEON.

NOS PARTENAIRES FINANCIERS

Les missions d'ASF France n'existeraient pas sans le soutien constant de nos partenaires. Nous sommes particulièrement fiers de nos partenaires de longue date qui écrivent avec nous l'histoire d'ASF France, mais aussi de ceux qui nous ont rejoint plus récemment : en plus de nous soutenir financièrement, tous partagent notre vision et nos valeurs.

ORGANISMES INSTITUTIONNELS

- Agence Française de Développement
- Ambassade de France au Cambodge
- Ambassade de France au Nigéria
- Centre de Crise et de Soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
- Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture
- Fonds francophone pour les droits de l'Homme « Martine ANSTETT » (FFDH) de l'Organisation Internationale de la Francophonie
- Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (OPCAT)
- Union européenne

ORGANISATIONS D'AVOCATS

- Conférence Internationale des Barreaux
- Conseil National des Barreaux
- Barreau de Mont-de-Marsan
- Barreau de Paris Solidarité
- Barreau de Pau
- Barreau de Toulouse
- Ordre des Avocats au conseil d'État et à la Cour de cassation
- SCP Cantier & Associés

ORGANISMES PRIVÉS & FONDATIONS

- Aid Hoc
- Choose Love
- Fondation Raja-Marcovici
- Fondation Un monde par tous
- Fondation Yo et Anne-Marie Hamoud
- Fondation Pour un autre monde
- Good Move Initiatives

PARTENAIRES PRIVÉS

- · Cornell Law School
- CREA2F
- European Communication School Toulouse
- Henkel
- · L'Artisan Costumier
- MMA
- OME Toulouse

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- Conseil Régional de la Haute-Garonne
- Mairie de Toulouse
- Région Occitanie

NOS PARTENAIRES TERRAIN

Pour mettre en œuvre ses projets, ASF France s'appuie sur des partenariats solides et durables avec des ONG et des associations locales, autour de convictions communes.

CAMBODGE

- · Banteay Srei
- Département Provincial des Affaires
 Féminines de la province de
 Battambang (DPAF)

CAMEROUN

- Avocats Sans Frontières Cameroun
- Réseau Camerounais des Organisations des Droits de l'Homme (RECODH)

GRÈCE

- DLA Piper
- Samos Volunteers

MALI

- Avocats Sans Frontières Mali
- Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) Mali
- Women in Law & Development in Africa (WiLDAF)

NIGÉRIA

- National Human Rights Commission of Nigeria (NHRC)
- Nigerian Bar Association (NBA)
- Carmelite Prisoners' Interest Organization (CAPIO)

COVID-19: NOS ACTIONS CONTINUENT!

En 2020, grâce au soutien sans faille de ses membres, bénévoles et donateurs, de ses partenaires financiers et opérationnels, et de ses équipes, ASF France a pu maintenir ses actions pour faire valoir les droits des plus vulnérables. Merci à toutes et à tous!

BÉNÉFICIAIRES DIRECTS
DE NOS ACTIONS

PROJETS
DANS 5 PAYS

PARTENAIRES LOCAUX PARTENAIRES FINANCIERS

VICTIMES DE VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

ont bénéficié d'une assistance judiciaire au Mali et au Cambodge

117

PERSONNES PRIVÉES DE LIBERTÉ

ont bénéficié d'une assistance judiciaire au Nigéria

437
ACTEURS LOCAUX

(défenseurs des droits humains et représentants d'OSC) ont vu leurs capacités renforcées

621
DEMANDEURS D'ASILE

ont reçu un soutien direct dans leurs démarches juridiques en Grèce















CAMBODGE

MAJC | Mobilisation des Acteurs et Accès à la Justice pour les Cambodgiennes



626 bénéficiaires directs depuis le
début du projet



Décembre 2018 - juin 2021



2 partenaires locaux



7 bailleurs



PRÉSENTATION DU PROJET

Au Cambodge, plusieurs instruments juridiques protègent les droits des femmes et des jeunes filles. Cependant en pratique, la mise en œuvre de ces législations et politiques reste très limitée, y compris dans la province de Battambang où de nombreuses femmes et jeunes filles sont victimes de violences basées sur le genre (VBG) et n'ont que trop peu souvent accès à la justice.

Le projet MAJC a pour finalité de favoriser l'accès à la justice des femmes victimes de VBG grâce à une prise en charge adéquate d'une part, et de sensibiliser la communauté aux droits des femmes et aux violences qu'elles subissent, d'autre part.

À cet effet, le projet intervient à différentes échelles – au niveau de la Province, des districts et des villages – et s'adresse à une diversité d'acteurs, qu'ils soient acteurs de la chaîne pénale, acteurs associatifs ou membres des communautés.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec deux acteurs cambodgiens : une association de la société civile, Banteay Srei et un acteur institutionnel, le Département Provincial des Affaires Féminines (DPAF).

OBJECTIFS DU PROJET

- Renforcer l'État de droit au Cambodge pour une société protectrice des droits des femmes et des jeunes filles.
- Contribuer à la promotion et la protection des droits des femmes et des jeunes filles, notamment leur droit d'accès à la justice, et à la réduction des VBG dans la province de Battambang.





Fournir une aide judiciaire à ces femmes est crucial car beaucoup n'ont pas les moyens de faire appel à un avocat. La plupart des victimes n'ont pas eu accès à une éducation et ne sont pas en mesure de se représenter.

NITH NITEYANA, AVOCATE SUR LE PROJET MAJC

Banteay Srei et ASF France m'ont aidée du début jusqu'à fin de la ma procédure judiciaire. Lorsque le tribunal a déclaré que j'avais le droit de récupérer filles et de divorcer. i'étais tellement heureuse. Maintenant que tout est fini, me suis engagée essayer de trouver un emploi pour avoir un revenu pour élever mes filles.

MME A. BÉNÉFICIAIRE DU

PROJET



RÉALISATIONS EN 2020

- 44 cas de femmes ou de jeunes filles victimes de violations de leurs droits et/ou de VBG ont été pris en charge.
- 1 session de renforcement des capacités juridiques des partenaires du projet a été organisée.
- 5 formations des acteurs clés de l'échelon communautaire au droit d'accès à la justice des femmes et des jeunes filles victimes de violations de leurs droits et de VBG ont été animées.
- 15 ateliers communautaires de sensibilisation aux droits des femmes et des jeunes filles et aux VBG ont été menés.
- 9 émissions radiophoniques de sensibilisation sur les droits des femmes et des filles ont été diffusées à l'antenne de la Radio Nationale de Battambang.
- 3 tables rondes sur l'accès à la justice des femmes ont eu lieu.

PERSPECTIVES

- Clôture du cycle de tables rondes sur l'accès à la justice des femmes et des jeunes filles.
- Diffusion d'émissions radiophoniques de sensibilisation aux droits des femmes et des jeunes filles et aux VBG.
- Assistance judiciaire pour les femmes et les jeunes filles victimes de violations de leurs droits et/ou de VBG.
- **Sensibilisation** aux droits des femmes et des filles à travers la distribution d'affiches et de brochures.
- Cérémonie de clôture du projet.



















GRÈCE

Samos Legal Centre







Depuis janvier 2019

8 bailleurs

SAMOS

PRÉSENTATION DU PROJET

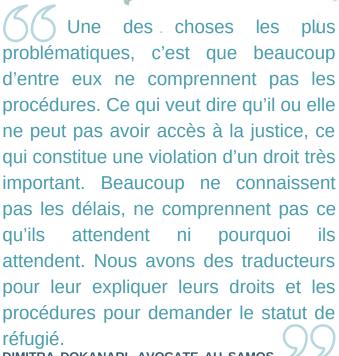
L'Europe est au cœur du plus grand mouvement de masse de citoyens qu'elle ait connu depuis la Seconde Guerre mondiale. Des millions de personnes ont entrepris à pied le long, pénible et souvent dangereux périple vers l'Europe pour fuir la guerre et la pauvreté qui sévissent dans leurs pays.

En raison de sa position géographique et des règles issues des règlements « Dublin », la Grèce s'est retrouvée en première ligne en termes d'arrivées de migrants et de responsabilité d'examen des demandes d'asile. Fin 2020, plus de 14 000 migrants résidaient dans les îles de la mer Égée, des "hotspots" où les conditions de vie sont désastreuses et régulièrement dénoncées par les ONG présentes. C'est le cas sur l'île de Samos, située face à la côte turque, où plus de 8 000 réfugiés et migrants résidaient en 2020, alors que le camp a une capacité d'accueil de 650 personnes.

Toutes les personnes arrivant sur l'île demandent à bénéficier d'un accompagnement juridique pour déposer leurs demandes d'asile, mais également pour assurer le respect de leurs droits fondamentaux. Pour répondre à ces besoins, ASF France a mis en place depuis janvier 2019 un centre d'assistance juridique, le « Samos Legal Centre ». L'équipe sur place délivre des conseils juridiques et permet aux migrants de bénéficier d'un accompagnement judiciaire sur différentes procédures.

OBJECTIF DU PROJET

Contribuer à garantir le droit de demander l'asile et à protéger les droits fondamentaux des demandeurs d'asile.



DIMITRA DOKANARI, AVOCATE AU SAMOS LEGAL CENTRE



@We Are One

RÉALISATIONS EN 2020

- 621 bénéficiaires ont été accompagnés dont 226 femmes et 379 personnes en situation de vulnérabilité (victimes de torture, de traite des êtres humains ou de violence sexuelle, grossesse de plus de 7 mois, nouvelles mères, appartenance à la communauté LGBTQI).
- 29 cas ont été soutenus dans le cadre de leur procédure d'appel.
- 28 demandes de mesures provisoires pour 40 personnes en situation de vulnérabilité ont été soumises à la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).
- 16 demandes de réunification familiale ont été soutenues.

PERSPECTIVES

- Information et conseil juridique sur la procédure d'asile et les différents moyens d'action.
- Préparation aux entretiens de demande d'asile.
- Prise en charge de dossiers devant les Comités d'appel.
- Identification et orientation des cas de personnes en situation de vulnérabilité.
- Ateliers d'information et de sensibilisation sur la procédure d'asile.
- Soutien dans le cadre de procédure de réunification familiale
- Introduction de demandes de mesures provisoires devant la CEDH pour des demandeurs d'asile en situation d'extrême vulnérabilité.



En mars 2020, avec le confinement, nous avons commencé à déposer des demandes de mesures provisoires d'urgence devant la Cour européenne des droits de l'homme afin d'inciter le gouvernement grec à protéger les droits des plus vulnérables, notamment les femmes enceintes et les nouveau-nés. Ce travail m'a forcée à réfléchir aux droits les plus fondamentaux dont chaque femme devrait jouir. Le droit à la sécurité, le droit d'élever nos enfants dans un environnement propice à la santé. Tant de droits ne sont pas accordés aux femmes à Samos. Pour elles, pandémie ou pas, c'est une période de crise.

OLIVIA CLARK, AVOCATE CHEZ DLA PIPER AYANT EFFECTUÉ UNE MISSION PRO BONO AU SAMOS LEGAL CENTRE















Fondation Yo & Anne-Marie Hamoud

NIGÉRIA

ProCAT | Lutte contre la torture



75 bénéficiaires directs en 2020



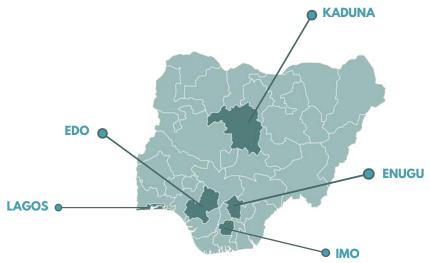
Janvier 2020 - décembre 2020



2 partenaires locaux



2 bailleurs



PRÉSENTATION DU PROJET

Bien que le Nigéria ait ratifié la Convention des Nations Unies contre la Torture (UNCAT) en 2001 et promu fin 2017 une loi interdisant les actes de torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants, de nombreux obstacles s'opposent à leur application effective. La torture est largement répandue au Nigéria et employée systématiquement par les forces de sécurité lors des interrogatoires.

Cette pratique est rendue possible par une double insuffisance : celle de l'accès à la justice d'une part et de l'impunité des auteurs d'autre part. Les violences policières, les détentions arbitraires ou abusives, les prononcés de peines cruelles ne sont contrecarrés ni par les avocats, ni par la population, qui est mal informée de ses droits, mal défendue et méfiante vis-à-vis des autorités judiciaires.

OBJECTIFS DU PROJET

- Contribuer à la réduction des actes de torture de toute la chaîne judiciaire.
- Améliorer l'accès à la justice et aux services juridiques pour les personnes victimes de torture.
- Renforcer les connaissances et compétences des autorités judiciaires.
- Promouvoir une meilleure connaissance et application des principes de la Convention des Nations Unies contre la Torture (UNCAT).





Depuis 11 ans, 848 personnes victimes de torture ont pu avoir accès à la justice pour l'application de leurs droits, violés par les agences de sécurité. Grâce au partenariat avec le NBA, le Legal Aid Council of Nigeria et la CNDH, le projet peut continuer à faire respecter les droits humains au Nigéria et à jouer un rôle clé dans la responsabilisation et l'émancipation des OSC.

ANGELA UWANDU UZOMA-IWUCHUKWU, CHEFFE DE PROJET PROCAT

RÉALISATIONS EN 2020

- **Défense pro bono** des personnes victimes d'actes de torture ou de mauvais traitements à différents stades de la procédure judiciaire.
- 75 personnes victimes de torture, dont 1 mineur et 7 femmes, ont eu accès à la iustice.
- 5 libérations sous caution ont été accordées parmi ces cas, permettant une sortie de prison.
- 16 cas de projets précédents ont été clôturés avec succès et dans certains cas le tribunal a condamné les auteurs à des dommages et intérêts.

PERSPECTIVES

- Aide juridictionnelle gratuite personnes victimes d'actes de torture ou de mauvais traitements à différents stades de la procédure judiciaire.
- Formation des avocats et iournalistes pour une meilleure prise en charge des actes de torture dans leurs domaines respectifs.
- · Réalisation et diffusion d'un reportage vidéo sur les actes de torture afin de les rendre visibles et identifiables.
- · Organisation d'une table ronde et rencontre avec les autorités étatiques pour les sensibiliser au respect des lois contre la torture.

Au Nigéria, le recours à la torture afin d'obtenir des aveux des détenus est institutionnalisé. Il est regrettable que les agences de sécurité, censées protéger les citovens. soient à l'avant-garde violations des droits humains. Des actes apparemment simples ou ordinaires tels que faire asseoir les détenus à même le sol ou les déshabiller sont considérés comme cruels, inhumains et dégradants. Il en va de même pour des actes plus graves comme le fait de forcer les détenus à regarder des personnes battues à mort ou abattues, ou de leur montrer les cadavres de détenus tués en prison. EDUGIE AMIHERE, RESPONSABLE DU SUIVI

DES CAS PROCAT



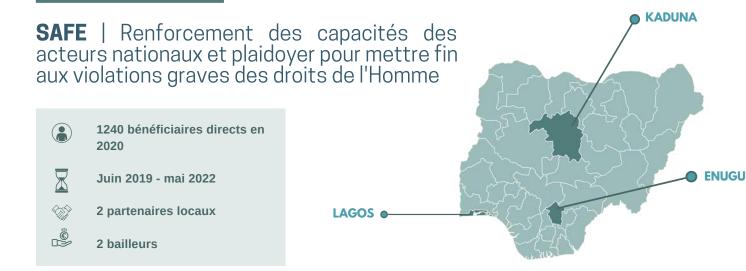








NIGÉRIA



PRÉSENTATION DU PROJET

La torture, les mauvais traitements, la détention arbitraire et les exécutions extrajudiciaires sont des pratiques couramment utilisées par les représentants de l'État au Nigéria. Le personnel de police procède régulièrement à des exécutions sommaires de personnes accusées ou soupçonnées de crime, utilise la torture comme principal moyen d'enquête et pratique l'extorsion de manière quasi systématique. De plus, les agences de sécurité de l'Etat recourent également à des détentions arbitraires, souvent justifiées par la lutte contre le groupe Boko Haram et qui sont également utilisées contre les défenseurs des droits humains, des dirigeants d'organisations de la société civile ou des journalistes, en violation de la loi nationale sur la liberté de l'information.

Si le quartier général des forces de police avait accordé une audience au projet SAFE, la manifestation End SARS aurait peut-être été évitée. Le mois d'octobre 2020 marque un tournant dans le plaidoyer contre la brutalité policière au Nigéria, qui a permis de contrôler les abus de pouvoir des officiers de police. Il faut saluer la baisse des arrestations arbitraires et des extorsions de la part des officiers de police.

P. AMBROSE EKEROKU OCD.,

RESPONSABLE CAPIO DU PROJET SAFE

La torture par des policiers ou d'autres services de sécurité de l'État est également un problème majeur et des "chambres de torture", salles spéciales où les suspects sont torturés pendant leur interrogatoire, ont été identifiées dans des sections de police de divers États. L'impunité de ces actions conduit à une absence de confiance de la population nigériane dans la capacité de la police à la protéger : elle est perçue comme l'ennemie du peuple.

OBJECTIFS DU PROJET

- Renforcer les capacités des acteurs nationaux en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions en cas de violations graves des droits humains commises par les services de sécurité de l'État.
- Reconnaître la responsabilité des organismes de sécurité de l'État concernant les violations graves des droits humains, et obtenir une réparation pour les victimes grâce au renforcement du programme d'aide juridique pro bono du Barreau Nigérian (NBA).
- Mettre en place des actions de plaidoyer visant à influencer les politiques publiques, les attitudes sociales et les processus politiques concernant les violations graves des droits humains par les agences de sécurité de l'État.

RÉALISATIONS EN 2020

- 42 cas de torture, d'incarcération arbitraire ou d'exécution extrajudiciaire identifiés ont été pris en charge.
- 1 réunion de coordination entre les avocats du projet a été organisée afin de partager leurs expériences du terrain et d'identifier des approches innovantes.
- 44 agents de sécurité des États de Lagos et d'Enuqu ont été formés.
- 44 personnes issues des médias et d'OSC des États de Lagos et d'Enugu ont été formées.
- 2 tables rondes et des visites de plaidoyer ont été organisées dans les États de Lagos et d'Enugu.
- 1 pétition portant sur un cas emblématique a été envoyée aux instances régionales et internationales.
- **Des radio-jingles** ont été diffusés pour la journée internationale des droits de l'Homme.
- Des actions de communication autour des violations graves des droits humains au Nigéria ont été diffusées (communiqués, interviews à la radio, newsletters, etc.).







PERSPECTIVES

- Formation de la police et d'autres organismes de sécurité de l'État sur les meilleures pratiques en matière de droits humains.
- Sessions de renforcement des capacités des OSC travaillant sur les droits humains et les journalistes sur l'utilisation des mécanismes non juridictionnels, la documentation des cas, le plaidoyer, la communication et le suivi juridique.
- Assistance juridique menée par des avocats qualifiés pour plaider, devant les tribunaux nationaux et régionaux, les cas de violations graves des droits humains commises par les agences de sécurité de l'État.
- Pétitions aux organes internationaux des droits humains sur des cas symboliques de violations graves des droits humains.
- Tables rondes avec les agences de sécurité de l'État, les OSC, les Ministères concernés et la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) pour échanger autour des meilleures pratiques et expériences, formuler des recommandations et proposer des solutions aux violations graves des droits humains.
- Création d'espaces de concertation entre la police et des OSC pour définir des stratégies afin d'améliorer le respect des droits humains par la police.
- Actions de plaidoyer auprès des responsables des agences de sécurité de l'État et des acteurs clés du système judiciaire au niveau national et au niveau de l'État.
- Sensibilisation des populations sur les violations graves des droits humains commises par les agences de sécurité de l'État, la lutte contre l'impunité et les droits des victimes de ces violations.





NIGÉRIA

Formation pour les avocats sur les cas de peine de mort



20 bénéficiaires en 2020



7 et 8 octobre 2020



1 partenaire



1 bailleur



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La formation de deux jours visait à doter les avocats Nigérians de compétences spécifiques pour représenter de manière adéquate les personnes condamnées à la peine de mort au Nigéria. Ce fut une occasion unique de partager les connaissances acquises lors de la formation spécialisée reçue à l'Université Cornell (formation en cascade) et de favoriser les synergies entre les avocats représentant les personnes condamnées à la peine de mort au Nigéria.

Ce fut également l'occasion pour ASF France d'organiser un événement à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort en 2020 et de sensibiliser les juristes nigérians à l'abolition de cette dernière. En 2020, ASF France a organisé une formation virtuelle pour s'adapter au contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19. Cette formation a permis de former des avocats originaires de six États du Nigéria.

RÉALISATIONS EN 2020

- 20 avocats (10 femmes et 10 hommes) représentant des personnes passibles de la peine de mort au Nigéria ont été formés à des compétences spécifiques pour mieux représenter leurs clients.
- 1 communiqué de presse a été publié.
- 1 réseau d'anciens élèves nigérians de l'Institut Makwanyane et d'autres avocats représentant des personnes passibles de la peine de mort a été constitué.
- 1 webinaire a été organisé pour échanger sur la peine de mort au Nigéria et dans d'autres juridictions telles que les États-Unis, le Malawi et le Cameroun.

OBJECTIF DU PROJET

Doter les avocats nigérians de compétences spécifiques pour représenter de manière adéquate les personnes encourant la peine de mort au Nigéria.

PERSPECTIVES

- Reproduire cette formation en présentiel pour encourager les échanges et les interactions.
- Mettre en œuvre la formation dans d'autres États du Nigéria pour atteindre un plus grand nombre d'avocats.
- Inclure les juges dans la formation.







MALI

JUGE | Justice pour les survivantes des violences basées sur le genre



4 160 bénéficiaires directs en 2020



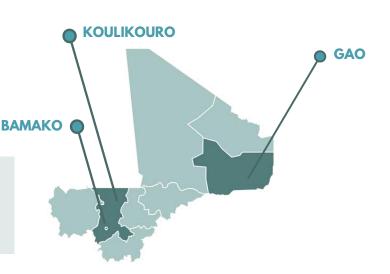
Février 2020février 2022



2 partenaires



1 bailleur





PRÉSENTATION DU PROJET

Le Mali est affecté depuis janvier 2012 par une crise multidimensionnelle à la fois politique, institutionnelle, sécuritaire, humanitaire, identitaire, territoriale et socioculturelle. Dans ce contexte aussi perturbé que complexe, le Mali est devenu un lieu où la loi du plus fort a remplacé l'État de droit : intégrité menacée, coup d'État militaire et violations graves des droits humains. On assiste ainsi à une forte dégradation de la situation sécuritaire, caractérisée par une augmentation significative de graves violations de droits humains au détriment des populations les plus vulnérables.

Ce constat fait écho au sort réservé aux femmes maliennes dans le pays, massivement victimes de violences physiques commises dans la sphère domestique et publique, de violences sexuelles sous la forme d'agressions, de mutilations ou de mariages forcés, et de violences psychologiques. La violence basée sur le genre (VBG) est systémique et culturellement ancrée au Mali. Selon EDSM-VI 2018 (Enquête Démographique et de Santé-Mali, 2018), la moitié des femmes (49 %) de 15-49 ans en union ou en rupture d'union ont subi à n'importe quel moment de leur vie des actes de violence émotionnelle, psychologique, physique et sexuelle.

Cela fait des années qu'on se bat sur le terrain pour combattre ce fléau. Nous ne pouvons que remercier WiLDAF et accueillir le projet JUGE à bras ouverts. Cette formation nous a apporté beaucoup et le formateur était exceptionnel.

SAIMA MAIGA - 3E ADJOINTE AU MAIRE À GOUNZOUREYE (GAO) ET PARTICIPANTE À LA FORMATION DES LEADERS COMMUNAUTAIRES



OBJECTIFS DU PROJET

- Appuyer les femmes survivantes de VBG à bénéficier d'une prise en charge holistique et adéquate de leur dossier conduisant à la condamnation des présumés responsables et à la réparation de leur préjudice.
- Mener des actions de plaidoyer, de veille et de sensibilisation pour influencer les politiques publiques et les attitudes sociales concernant le respect des droits des femmes et les VBG.

RÉALISATIONS EN 2020

- 15 membres d'ASF Mali et du WiLDAF ont été outillés sur les techniques de formation en matière de VBG.
- 17 acteurs de la chaîne pénale et médecins dans le domaine des VBG ont été formés.
- 45 parajuristes et 46 leaders communautaires ont renforcé leurs capacités en matière de VBG.
- 20 cas de VBG identifiés ont été pris en charge.
- 23 membres d'ASF Mali et du WiLDAF ont renforcé leurs capacités sur l'utilisation des médias.
- **3994 personnes** (dont 2319 femmes et 1675 hommes) ont été sensibilisées sur les VBG.

PERSPECTIVES

- Seconde session de renforcement des capacités des membres d'ASF Mali et du WiLDAF sur les techniques de formation en matière de VBG.
- Formation des acteurs de la chaîne pénale, des médecins et des avocats en matière de VBG.
- Prise en charge holistique des cas de VBG identifiés.
- Promotion d'une assistance pro bono des avocats.
- Actions de plaidoyer afin de renforcer le cadre légal par l'adoption d'un texte d'incrimination des VBG.
- Sensibilisation des populations et notamment des femmes en matière de VBG.



L'objectif des sessions de renforcement des capacités des membres d'ASF Mali et du Wilder est de leur permettre de dispenser sans notre appui les formations à destination des acteurs de la chaîne pénale et des médecins dans les communes de Gao et de Koulikoro, où nous ne pouvons nous rendre pour des raisons de sécurité. À terme, nous visons à ce que nos partenaires soient autonomes pour animer des formations sur les VBG ou d'autres thématiques.

FRANÇOISE BASTIEN-RABNER, MAGISTRATE ET

RÉFÉRENTE DU PÔLE EXPERTISE JUGE







MALI

ProFOTO | Promotion des droits fondamentaux des détenus et application des instruments juridiques de prévention de la torture







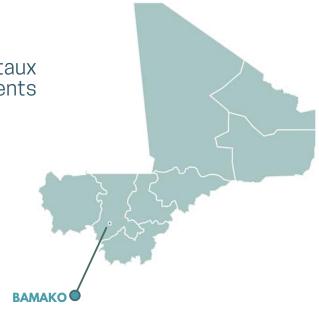
locaux





Le système pénitentiaire malien est confronté à de nombreux défis : surpopulation carcérale, absence de séparation catégorielle des détenus, imperfection des dispositifs sécuritaires, insuffisante formation personnel, déficit de contrôle de la durée et des conditions de détention des personnes privées de liberté et inefficacité de la politique de réinsertion. Cette situation propice développement est au comportements inadaptés au détriment des détenus, alors même que les 59 centres pénitentiaires au Mali connaissent une dégradation quasi constante, accentuée par la crise multidimensionnelle qui perdure depuis 2012.

En amont, les forces de police et de gendarmerie sont aussi confrontées à un manque drastique de moyens et à un déficit de formation pouvant conduire dans certains cas à des actes de tortures et des mauvais traitements infligés aux personnes suspectées. Celles-ci se retrouvent privées de liberté bien souvent au-delà des délais légaux, dans des conditions indignes, alors même que la "religion de l'aveu" peut conduire à des pratiques condamnables.



OBJECTIF DU PROJET

Promouvoir une meilleure connaissance et application des dispositifs de prévention de la torture par le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale et le plaidoyer pour la prévention de la torture dans les lieux de privation de liberté.





La détention au Mali est assimilable à un parcours du combattant. Les personnes en détention sont considérées comme des « sous-hommes » qui ne méritent aucune attention particulière. Rappeler aux acteurs de la chaîne pénale, ainsi qu'aux autorités, les droits dont disposent les personnes en détention est le meilleur moyen de garantir un minimum de dignité dans nos prisons et de prévenir les actes de torture.

FOUSSEYNI MAIGA. CHEF DE PROJET PROFOTO

RÉALISATIONS EN 2020

Rencontres avec les partenaires du projet et les autorités nationales.

PERSPECTIVES

- Organisation de sessions de formation à l'encontre des acteurs de la chaîne pénale, des forces de l'ordre et du personnel pénitentiaire afin de prévenir les actes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
- Rencontres de plaidoyer avec les décideurs politiques et organisation d'une table ronde afin d'inciter l'État malien à remplir ses obligations en matière de prévention de la torture.
- Renforcement des capacités des membres de la CNDH sur la réalisation de visites dans les lieux de détention, la torture et les techniques d'enquête et de reporting.



La thématique des mauvais traitements pénitentiaires fait partie des combats essentiels d'application des droits humains. Si nous prétendons être des organisations de défense des droits humains et que nous ne pouvons rien faire pour stopper ce fléau, nous perdons notre raison d'être. La question fondamentale est d'autant plus complexe dans le milieu carcéral parce que c'est un monde de silence, où peu de gens se rendent. Ce sont les oubliés de la démocratie.

SEYDOU DOUMBIA, PRÉSIDENT D'ASF MALI









CAMEROUN

RECAJUD | Renforcement des capacités de la société civile camerounaise pour l'accès à la justice des personnes en détention





- décembre 2021





BAMENDA

BUÉA

locaux

2 bailleurs

PRÉSENTATION DU PROJET

La surpopulation carcérale représente un défi majeur au Cameroun. Cette situation inquiétante est liée à l'étroitesse des locaux, au nombre élevé de détenus, aux lenteurs dans les procédures et à la répression accrue de la part des autorités en charge des poursuites. Dans le but de lutter contre le surpeuplement des prisons et les mauvaises conditions de détention, la loi 2016-7 du 12 juillet 2016 a introduit les peines alternatives dans le Code pénal camerounais. Le Ministre de la Justice, Laurent Esso, a mis en avant le rôle de ces dernières dans le désengorgement carcéral, mais aussi dans l'accompagnement des détenus vers la réinsertion et la resocialisation. Cependant l'article 26, relatif aux travaux d'intérêt général, renvoie la définition de leurs



conditions d'application à un texte supplémentaire n'ayant pas encore été promulgué. La loi est donc inapplicable dans les faits.

BAFOUSSAM

YAOUNDÉ

Dans ce contexte, la situation des plus vulnérables notamment les personnes LGBTI, les femmes et les mineurs - s'avère préoccupante. En effet, ce sont les premières catégories de population à subir les revers de la surpopulation carcérale et des conditions carcérales difficiles. Elles n'ont généralement pas connaissance de leurs droits et supposent que leurs conditions de vie sont conformes à ce que leur octroie leur statut de détenu.

Nous sommes là pour plaider et pour entonner une symphonie avec partenaires, le Sénat, administrations. la Commission Nationale des Droits de l'Homme, afin que l'exécutif accélère la procédure préparation de ce d'application qui permettra d'appliquer effectivement les peines alternatives.

JOSEPH D. ZEBAZE, COORDINATEUR **DU RECODH**

OBJECTIFS DU PROJET

- Apporter une aide juridique appropriée aux détenus, en particulier les personnes en situation de vulnérabilité, par des membres de la chaîne pénale formés de manière adéquate.
- Rouvrir le dialogue sur l'application effective des peines alternatives entre les différents acteurs intervenant dans la protection des droits des personnes privées de liberté.

RÉALISATIONS EN 2020

- 83 acteurs de la chaîne pénale ont été formés aux règles garantissant les droits des personnes privées de liberté.
- Une campagne de sensibilisation a été diffusée sur les droits des personnes privées de liberté, comprenant des causeries éducatives et des émissions de radio.

PERSPECTIVES

- Consultation juridique dans les prisons et assistance judiciaire auprès des détenus les plus vulnérables.
- Actions de plaidoyer pour l'application des peines alternatives via des rencontres avec les décideurs politiques, l'organisation de tables rondes et la tenue d'un colloque national.
- Poursuite de la campagne de sensibilisation auprès des populations sur les droits des personnes privées de liberté.



Nous encourageons le gouvernement à signer le décret d'application sur les peines alternatives. Nos prisons sont surpeuplées, il est temps que le Cameroun soit un pays des droits humains. Je suis très satisfaite de cette formation où nous avons pu partager entre acteurs de la chaîne pénale. En évoluant ensemble, nous pouvons faire de la justice camerounaise une justice exempte de tout vice.

PAULINE MAFO BOUGANG, AVOCATE À BAFOUSSAM ET PARTICIPANTE À UNE SESSION DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS











LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

JANVIER <

LE TRIBUNAL DU RIRE

Organisé par un groupe d'étudiants de la formation en organisation et management de l'événement (OME) de Toulouse, le Tribunal du Rire a rassemblé 5 humoristes toulousains sur la scène de la Brique Rouge : Clément Bonpoil, Avoctcha, Fanny Wolff, Yassir BNF et Tom Baldetti.

Un grand moment de convivialité et de rire ! Tous les fonds récoltés ont été reversés à l'association.

Nous remercions les étudiants et leurs enseignants pour leur engagement et les artistes pour leur prestation et leur soutien.



SEPTEMBRE

RASSEMBLEMENT POUR NOS CONFRÈRES



« Nous ne nous tairons plus, le silence est coupable », avait déclaré le Bâtonnier du Barreau de Paris.

En septembre 2020, nous apprenions avec une profonde tristesse le décès en détention de notre consœur turque Ebru Timtik après une grève de la faim de 238 jours, et l'assassinat de Monferrier Dorval, Bâtonnier du Barreau de Port-au-Prince.

ASF France était présente sur le Parvis du Tribunal de Paris pour leur rendre hommage et pour demander la libération immédiate de Mes Nasrin Sotoudeh et Aytac Unsal, tous deux incarcérés.

Nous exprimons notre soutien indéfectible à tous les avocats qui accomplissent courageusement leur mission au service de la justice.

LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

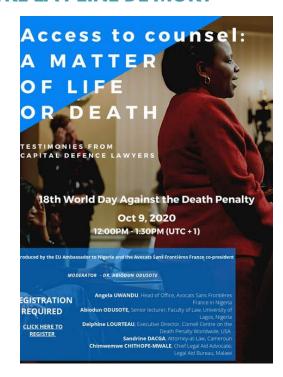
OCTOBRE (

WEBINAIRE - 18E JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

"Avoir accès à un avocat : une question de vie ou de mort". C'était le thème de notre webinaire organisé le 9 octobre 2020 pour marquer la 18e Journée mondiale contre la peine de mort.

Comme le rappelle la World Coalition Against the Death Penalty : « dans une affaire où la peine capitale est possible, les conséquences qui peuvent découler d'un manque de représentation juridique effective peuvent n'être rien de moins qu'une différence entre la vie et la mort ». En présence de 5 avocats de la défense exerçant au Nigéria, au Cameroun, au Malawi et aux États-Unis, ce webinaire a offert un espace de discussion unique sur la question de l'accès à un avocat dans les cas de peine capitale.

Nous avons pu compter sur la participation amicale de Mr Ketil Karlsen Ambassadeur de l'Union européenne au Nigéria et de la Cornell Law School. Ce webinaire était organisé avec le soutien de l'Ambassade de France au Nigéria. Le replay est disponible soustitré en français sur notre chaîne YouTube.



NOVEMBRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Au cours de l'assemblée générale d'ASF France, qui a eu lieu le 7 novembre 2020, un nouveau conseil d'administration a été élu. Il est maintenant composé de : Matthieu Bagard, Julien Bareguwera, Françoise Bastien-Rabner, Ferdinand Djammen Nzepa, Julie Février, Vincent Fillola, Pierre Gouzenne, Thérèse Leprêtre, Ingrid Metton, Claudine Page, Ivan Paneff, Julien Pourquié-Kessas, Isabelle Schoenacker Rossi, Fabienne Trusses et Pauline Tubiana.

La confiance en nos co-présidents a été renouvelée lors des votes et nous retrouvons donc Mes Julien Pourquié-Kessas et Vincent Fillola en qualité de co-présidents pour un nouveau mandat de trois ans. Me Matthieu Bagard a de nouveau été désigné comme secrétaire général de l'association. Mes Claudine Page et Pauline Tubiana ont été désignées respectivement trésorière et trésorière adjointe.



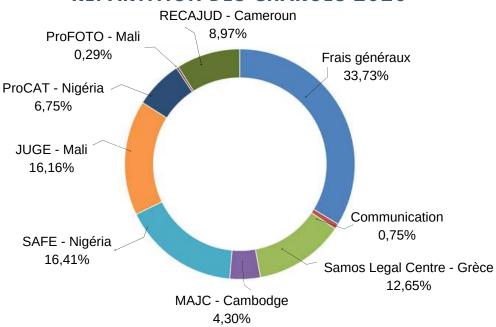
BILAN FINANCIER

La gouvernance de l'association est fondée sur deux principes clés :

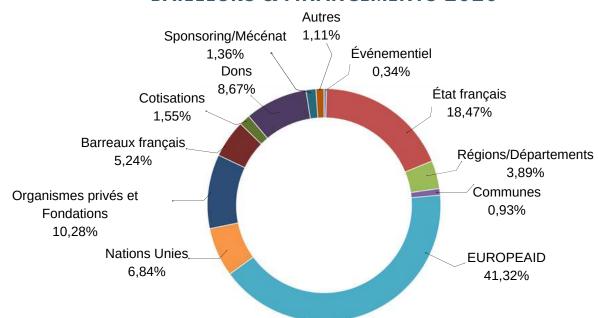
- **Indépendance** : ASF France est une association indépendante, tant du point de vue de sa philosophie d'action que du point de vue de ses moyens d'action.
- Transparence financière: ASF France garantit à ses membres et à toute entité avec laquelle elle est en relation la transparence sur les actions, les finances et les comptes de l'association. Elle s'engage au strict respect des règles comptables et de gestion en vigueur. Depuis sa création, ses comptes font l'objet d'une vérification et d'une certification indépendantes annuelles, dont les résultats sont accessibles. Par ailleurs, l'association instaure dans ses différentes actions le principe d'un contrôle de gestion interne, de l'évaluation indépendante régulière et de l'audit externe.

Variation du budget entre 2019 et 2020 : + 3,93%

RÉPARTITION DES CHARGES 2020



BAILLEURS & FINANCEMENTS 2020



ILS NOUS SOUTIENNENT

BAILLEURS & PARTENAIRES INSTITUTIONNELS





























SOUTIENS PRIVÉS & MÉCÉNAT





























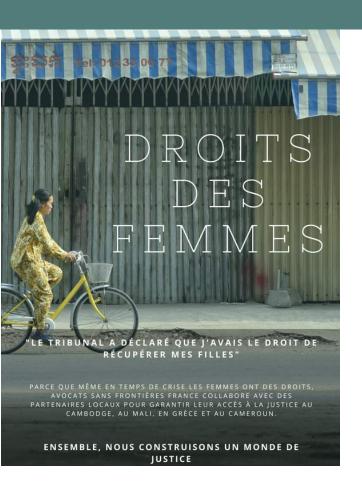












VOTRE DON EST ESSENTIEL POUR NOTRE ACTION!

Depuis sa création, Avocats Sans Frontières France et ses partenaires ont permis un accès à la justice à plus de 600 000 personnes. Alors qu'en 2020 la crise sanitaire est devenue une crise sociale, les inégalités se creusent toujours plus.

En soutenant ASF France, vous contribuez à protéger les droits humains dans le monde entier. C'est vous qui nous donnez les moyens d'agir.

Pour tout ce que vous nous permettez d'entreprendre, merci!

À QUOI SERVENT VOS DONS?

Vos dons contribuent à mettre en place :

- Des aides juridiques gratuites pour les plus vulnérables
- Des campagnes de sensibilisation et actions de plaidoyer
- Des formations à destination des acteurs locaux de la chaîne judiciaire









Avec le soutien de ses donateurs, ASF France a renforcé l'application effective des droits humains dans 17 pays depuis 1998

Cambodge Laos Rwanda
Cameroun Libye Tanzanie
Colombie Mali Tchad
Côte d'Ivoire Nigéria Tunisie
Grèce RDC

Russie

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE, UNE FONDATION?

Vous pouvez vous engager à nos côtés par différents moyens, notre équipe est à votre disposition pour définir avec vous un partenariat personnalisé. Contactez Matthias à developpement@avocatssansfrontieres-france.org

Kosovo

« Soutenir ASF France, c'est soutenir le combat pour les justes causes, celles où se joue la liberté et parfois la vie » ROBERT BADINTER



Là où la défense n'a plus la parole

ENSEMBLE, CONSTRUISONS UN MONDE DE JUSTICE!

JE FAIS UN DON À ASF FRANCE

Le saviez-vous ? En faisant un don à ASF France, vous pouvez bénéficier d'une réduction fiscale. Ainsi : 66% du montant de votre don peut être réduit de votre impôt sur le revenu, dans la limite des 20% du revenu imposable.



				•			
J'apporte un sou	itien ponctuel						
50 €	100€	500 €	Autre mont	ant :€			
Merci de joindre un chèque bancaire ou postal à l'ordre d'ASF France							
J'apporte un soutien régulier par prélèvement automatique							
À partir du	(<i>JJ/MM/A</i>	AAA) j'autorise A	SF à prélever sur mon	compte :			
Chaque année : 30 €	50 €	100€	Autre mont	ant :€			
Chaque mois : 30 €	50 €	100€	Autre mont	ant :€			
Merci de compléter l'autorisation de prélèvement automatique, puis de la retourner à ASF France en y joignant un RIB							
Nom du titulaire à débite	r :						
Nom et adresse de la Banque :							
CODE BANQUE	CODE GUICHET		N° DU COMPTE	CLE RIB			
Prénom et Nom ou Nom de l'organisme :							
Adresse :							
Code Postal :							
Adresse mail :							
Date :	Signa	ature :					



Avocats Sans Frontières France

8 rue du Prieuré 31000 Toulouse France

Téléphone : **+33 (0)5 34 31 17 83**

E-mail: secretariat@avocatssansfrontieres-france.org

www.avocatssansfrontieres-france.org

Restez informés de nos dernières actualités!





in @Avocats Sans Frontières France

